

Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?

Déclaration du groupe des Professions libérales

La réforme territoriale en cours a ravivé l'inquiétude des territoires ruraux, qui ne peuvent mesurer les conséquences de son application. Avec la montée en puissance des métropoles qui créent et aspirent de plus en plus de richesses, ils craignent d'être les grands oubliés de cette réforme. Même si l'État a un devoir de redistribution, le monde rural doit surtout compter sur lui-même pour trouver les moyens de dynamiser son économie locale.

C'est l'objet de cet avis qui pointe un fort sentiment d'isolement chez certains habitants. D'un territoire rural à l'autre, il existe de grandes disparités souvent liées à la proximité ou à l'éloignement d'une grande agglomération, mais parfois aussi liées au degré d'implication des acteurs économiques ou élus locaux. Tous les projets ne grandiront que grâce notamment à la synergie des acteurs. L'attractivité ne se décrète pas. L'État aujourd'hui, par ses baisses de dotations aux collectivités locales, participe de l'appauvrissement de ces territoires.

Ces espaces ruraux ne manquent pas d'atouts et savent en tirer parti : qualité de vie, identité forte et patrimoine riche, ressources locales et vivier foncier peu cher mais à préserver voire à protéger. L'avis préconise, entre autres, de conforter la qualité de l'urbanisme et de valoriser le patrimoine architectural et paysager.

En générant des activités et des emplois locaux, les professions libérales jouent un rôle majeur dans les territoires ruraux et contribuent à leur attractivité. Pourtant, leur place dans l'économie de proximité est largement méconnue et peu soutenue. Sous couvert d'une alternative à la suppression, entre autres, des DDE et d'une assistance utile aux collectivités locales, les pouvoirs publics ont tendance à encourager le développement des agences locales d'ingénierie (les SPL). Ces dernières, dont les coûts réels sont masqués, bénéficient dans des conditions de concurrence déloyale, de commandes directes, asphyxiant durablement les professions libérales du cadre de vie, pourtant acteurs essentiels de la vie locale.

Les PME doivent pouvoir accéder aux marchés publics en valorisant leurs critères de proximité et de qualité. Le « mieux disant » doit prendre le pas sur le « moins disant ». L'avis recommande de favoriser, dans le respect du code des marchés publics, l'allotissement de marchés publics, ou l'accompagnement par de grands groupes de leurs fournisseurs locaux pour accompagner leur montée progressive en qualification et en compétitivité.

La santé et l'accès aux soins sont aussi un des déterminants du dynamisme dans les territoires ruraux. Mais on peut avoir une offre de premier recours suffisante (généraliste, infirmière, pharmacien, kiné) et en même temps une difficulté d'accès à des spécialistes, à l'imagerie médicale et plus largement à une hospitalisation de proximité. La sécurité des patients est à ce prix. Il est temps de dissocier l'accès aux soins de l'offre de soins. En cela, l'avis a raison de vouloir favoriser l'accès aux soins de proximité en facilitant l'installation des médecins, en sécurisant les jeunes généralistes, en développant l'exercice collégial et partenarial et la télémédecine ainsi qu'en encourageant les conventions entre hôpitaux de proximité et CHU.

Il ne peut y avoir de réponse unique face à la grande diversité des territoires. Car traiter de manière identique des situations différentes se traduit pour des territoires affectés de handicaps naturels, par une aggravation des inégalités. On peut être attaché au principe d'égalité républicaine, mais en l'espèce, il est préférable d'adopter un système inégalitaire pour aider davantage ceux qui sont le plus en difficulté. Soutenant l'essentiel des préconisations de l'avis, le groupe des professions libérales l'a voté.